

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 17 mai 2016  
Séance du 29 avril 2016

## 11 Séjours été – Carroz d'Arâches et Fleurines

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

### Carroz D'Arâches :

Du 31 juillet au 7 août 2016, pour 14 jeunes âgés de 10 à 17 ans encadrés par 3 animateurs (normes d'encadrement), aux Carroz d'Arâches au centre de vacances de Creil'Alpes, se déroulera le 1<sup>er</sup> séjour. Le transport s'effectuera avec le mini-bus de la Ville plus un mini-bus en location.

Durant ces séjours, les jeunes découvriront un environnement naturel inconnu pour la plupart et pratiqueront des activités adaptées (randonnée, canyoning, escalade,...). Ils développeront leur apprentissage aux règles de vie en collectivité, aux règles de sécurité, aux principes de solidarité aux tâches ménagères ainsi que le respect de l'environnement. Les jeunes seront hébergés sur place.

# maintenant !

Le coût du séjour est estimé à 11 004,57 €. Cela représente par enfant 786,04 €. Selon le calcul pour les différents quotients, nous demanderons les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs (en €)
Q0	277,00
Q1	308,10
Q2	353,30
Q3	397,50
Q4	441,40
Q5	485,50
Q extérieur	786,04

## Fleurines :

Du 11 juillet au 16 juillet 2016, au sein du Parcours aventure de la vallée des Peaux Rouges, se déroulera le 2<sup>ème</sup> séjour. L'objectif sera identique à celui du séjour aux Carroz d'Arâches avec comme activités la piscine, l'accrobranche, le poney. L'hébergement se fera sous tente et les jeunes devront effectuer différentes tâches ménagères et participer à l'élaboration, à la préparation des repas, et au nettoyage.

Le coût du séjour est estimé à 4 605,72 €. Cela représente par enfant 307,05 €. Selon le calcul pour les différents quotients, nous demanderons les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs (en €)
Q0	108,20
Q1	121,28
Q2	138,02
Q3	155,67
Q4	172,44
Q5	189,66
Q extérieur	307,05

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 29 avril 2016,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver les séjours proposés et les tarifs correspondants.

Article 2 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 70/70631/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **1 8 MAI 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23.05.16  
et publication ou notification le 23.05.16  
affiché le 18.05.16  
CREIL, le 23.05.2016

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe RALUY**

Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le



ID : 060-216001743-20160517-DLRG160523011-DE